

## COMMUNE DE WINGEN

### PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 2 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Jean WEISBECKER,

Nombre de membres en exercice :	10
---------------------------------	----

Nombre de membres présents : Monsieur le Maire, Jean WEISBECKER Messieurs les Adjointes au Maire : Georges HOCH, André SCHMITT, Laetitia GRAESE Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Stéphanie MIQUEL, Caroline FABACHER, Claudine WALTHER, Elodie SCHNOERING, Léon SCHMITT
--

Absents excusés avec pouvoir :	1
M. Dominique MARTIN a donné procuration à Mme Laetitia GRAESE	
Absent excusé :	0

Quorum : 6

Avec 9 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

#### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Acceptation du nouveau comptable : modification des statuts du SIVU Forestier
- 4) Indemnité de conseil 2018 du Trésorier
- 5) Achat de terrains : droit de préemption
- 6) Programme Life Biocorridors : modification de délibération
- 7) Location salle : fixation des tarifs de nettoyage et de casse de vaisselle
- 8) Acceptation de chèque de remboursement de la Mutex
- 9) Cotisation 2018 à la Fondation du Patrimoine
- 10) Soutien motion du Groupement Négociants Bois de chauffage
- 11) Remboursement d'achat de carburant
- 13) Informations diverses

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur André SCHMITT est désigné secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 6 juin 2018.

Le Conseil Municipal adopte à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

#### **Délibération 36/2018 : Acceptation du nouveau comptable : modification des statuts du SIVU Forestier**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82- 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriale (RCT),

Vu la délibération 08/2017 du 23 novembre 2017 du Syndicat forestier Vallée de la Sauer désignant d'un nouveau comptable assignataire,  
Vu la délibération de la commune pour le transfert de trésorerie,  
Vu la délibération 05/2018 du 04 septembre 2018 Modifiant l'article 13 du syndicat forestier Vallée de la Sauer,  
Considérant la nouvelle rédaction des statuts,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- DECIDE l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat forestier Vallée de la Sauer permettant qu'à partir du 1er janvier 2019 les fonctions de comptable assignataire du syndicat soient exercées par le responsable du centre des finances publiques de Soultz-Sous-Forêts.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouveaux statuts.

#### **Délibération 37/2018 : Indemnité de conseil de M. le Trésorier**

Le Conseil Municipal de Wingen,  
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,  
Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
D'accorder à Monsieur Pierre TORTEROTOT, Trésorier de Soultz-Sous-Forêts, jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, l'indemnité de conseil régie par les textes précités au taux de 100 % du tarif indiqué à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

#### **Délibération 38/2018 : Achat de terrains : droit de préemption**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un dossier d'acquisition de deux terrains appartenant à Madame Irène Koehl de Wingen dans le cadre du droit de préemption de la Commune.  
Ces terrains se situent en section C : la parcelle 654 d'une contenance de 12,90 ares et la parcelle 656 d'une contenance de 4,60 ares.  
Vu le droit de préemption de la Commune pour les zones U et AU,  
Considérant que les parcelles se situent en zone IIAU du Plan Local d'Urbanisme,  
Monsieur le Maire explique aux conseillers la nécessité d'acquérir ces deux parcelles pour un futur projet d'extension urbaine,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
- décide d'acquérir ces parcelles et propose le prix de 200,00 € l'are aux propriétaires,  
- décide de confier la mission de vente à un notaire,  
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.  
Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

#### **Délibération 39/2018 : Programme LIFE Biocorridors : complément de délibération**

En complément de la délibération n°17/2018,  
Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
- de maintenir sur pied pendant 30 ans, sans aucune sylviculture, les arbres de la zone d'îlot de sénescence au sein des parcelles forestières dont la Commune de Wingen est propriétaire : parcelles n° 5, n° 23, n° 27, n° 31, n° 33, n° 34 et n° 35.  
La surface indemnisée représente 8,99 hectares.  
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document concernant ce dossier.

#### **Délibération 40/2018 : Location salle : fixation des tarifs de nettoyage et de casse de vaisselle**

Dans le cadre des locations de la salle socioculturelle, il convient de fixer par le conseil municipal le montant du nettoyage de la grande salle à facturer aux locataires ainsi que celui de la vaisselle cassée lors des locations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ces tarifs comme suit :

- Nettoyage et lavage de la grande salle : 15,18 € l'heure (estimé à 3 heures, donc 45,54 €)
- Casse de vaisselle : 3 € l'objet cassé

#### **Délibération 41/2018 : Acceptation de chèque de remboursement de la MUTEX**

Le Maire informe les conseillers que l'Assurance MUTEX rembourse à la Commune un trop-payé d'un montant de 444,82 € et il convient d'accepter cette somme.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le chèque de la MUTEX.

La recette sera imputée au budget primitif de l'année en cours.

#### **Délibération 42/2018 : Cotisation 2018 à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser à la Fondation du Patrimoine la somme de 55 € pour la cotisation annuelle 2018.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

#### **Délibération 43/2018 : Motion de soutien du Groupement Négociants Bois de chauffage**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une demande de soutien pour la lutte contre la commercialisation illégale de bois de chauffage envoyé par le Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace.

Après en avoir délibéré,

Réunis en Conseil Municipal, nous élus de la Commune de WINGEN, à 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, soutenons cette motion.

#### **Délibération 44/2018 : Remboursement d'achat de carburant**

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur André SCHMITT, beau-père de Monsieur Eric SPIELMANN est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), de rembourser à Monsieur SPIELMANN, ouvrier communal, la somme de 45,93 € pour l'achat de carburant pour le véhicule communal Kangoo. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal de l'année 2018.

#### **Informations diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Joseph MESSMER, conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions en date du 13 août 2018 pour raisons personnelles.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a procédé à une décision modificative de 10,00 € entre les comptes 022 et 6811 afin de passer les écritures d'amortissements où il n'avait pas été prévu assez de crédits au budget primitif 2018.

Le Maire clos la séance à 22 h 10

Publié le 22 octobre 2018

Transmis à la Sous-Préfecture le 22 octobre 2018